

Rapport 2018 concernant l'application du règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle

Considérant que l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

La directrice générale dépose le rapport suivant pour l'année 2018 :

Le règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adopté lors de la séance régulière du 11 juin 2018 :

- Le règlement prévoit la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au montant établi par règlement ministériel (101 100 \$ pour l'année 2018 et 2019);
- Tous les contrats octroyés de gré à gré ont fait l'objet d'une demande de prix à au moins deux fournisseurs afin de préserver le droit à la concurrence et ainsi favoriser la rotation des fournisseurs.

Les contrats de plus de 25 000 \$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

- Rechargement de la route 257 Ouest – Transport et Excavation Michel Couture 96 564,22 \$
- Réserve d'abrasif – Transport et Excavation Stéphane Nadeau 26 164,71 \$
- Réparation du garage municipal – Construction DMT 30 416,64 \$
- Acquisition d'emprises – Serge Chagnon notaire 25 643,00 \$
 - Contrat pour Ham-Sud et Saint-Adrien (Ham-Sud seulement) : 20 317,00 \$

Les contrats suivants ont été octroyés par appel d'offres sur invitation :

- Achat de bacs bruns – Gestion USD global 45 440,99 \$
 - Contrat pour Ham-Sud et Saint-Camille(Ham-Sud seulement) : 17 194,51 \$
- Installation d'une patinoire – Profab 2000 44 060,72 \$
- Description d'emprise – Groupe HBG 34 311,99 \$
 - Contrat pour Ham-Sud et Saint-Adrien (Ham-Sud seulement) : 23 008,00 \$

Le contrat suivant a été octroyé par appel d'offres public :

- Achat d'un camion de déneigement – Équipements Lourds Papineau 289 735,85 \$

Déposé lors de la séance régulière du 11 mars 2019

Marie-Pier Dupuis

Directrice générale et secrétaire-trésorière